



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 9 juillet 2024 à 19 h 32.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence et il ouvre les consultations publiques à 19 h 36.

1.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

1.1.1 42, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435

Demande : Autoriser l'implantation d'une clôture sur la ligne de rue.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Des questions sont posées aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 48.

1.1.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437

Demande : Autoriser la construction d'un garage agricole en cours avant.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 52.

1.1.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

Demande : Autoriser la fermeture du fossé sur la rue des Ancêtres et Laflamme.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 54.

1.1.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

Demande : Autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 55.

1.1.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

Demande : Autoriser la construction d'un jumelé sur le lot 6 639 061 malgré qu'il n'ait pas la profondeur minimale exigée de 30 mètres. D'un côté la profondeur est de 25,53 mètres et de l'autre côté 33,87 mètres.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 56.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.



125671-07-2024

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 35 : Autres points à l'ordre du jour.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1.1.1 42, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT
4 698 435

1.1.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437

1.1.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

1.1.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

1.1.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 618 801

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2024 RELATIF À LA
CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-
OUTILS

6. RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253 \$ ET
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277 \$ POUR LE
PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC,
D'ÉGOUT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

7. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT –
PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT

8. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT –
CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT

9. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC
INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT

10. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA
CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT

11. NETTOYAGE DU RÉSEAU SANITAIRE – ACCEPTATION
DE SOUMISSION

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

12. DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
 - 12.1 42, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435
 - 12.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437
 - 12.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116
 - 12.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116
 - 12.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

13. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI, JUIN

BÂTIMENT MUNICIPAUX

14. RÉFECTION DU TOIT AUX PUIITS – OCTROI DU CONTRAT
15. MANDAT D'ÉVALUATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 698 691

PERSONNEL

16. FERMETURE DU BUREAU – VACANCES ESTIVALES

FINANCES

17. LES SERRES ST-HONORÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT
18. BIOGAZ – ENGLOBE – APPROBATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES
19. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 POUR PAVAGE SARTIGAN LTÉE (PROJET RANG 4)
20. LOCAL DES FERMIÈRES – PORTES FRANÇAISE – ACCEPTATION DE SOUMISSION
21. GARAGE DONALD BOUCHER INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT
22. INSCRIPTION FORMATION CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE PAIEMENT
23. SIGNEL – ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES
24. USINE D'ÉPURATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
25. USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
26. ACHAT D'UNE THERMOPOMPE POUR LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – OCTROI DU CONTRAT



125671-07-2024

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 35 : Autres points à l'ordre du jour.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1.1.1 42, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT
4 698 435

1.1.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437

1.1.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

1.1.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

1.1.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2024 RELATIF À LA
CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-
OUTILS

6. RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253 \$ ET
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277 \$ POUR LE
PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC,
D'ÉGOUT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

7. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT –
PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT

8. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT –
CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT

9. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC
INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT

10. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA
CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT

11. NETTOYAGE DU RÉSEAU SANITAIRE – ACCEPTATION
DE SOUMISSION

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

12. DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
- 12.1 42, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435
 - 12.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437
 - 12.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116
 - 12.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116
 - 12.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

13. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI, JUIN

BÂTIMENT MUNICIPAUX

14. RÉFECTION DU TOIT AUX PUIITS – OCTROI DU CONTRAT
15. MANDAT D'ÉVALUATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 698 691

PERSONNEL

16. FERMETURE DU BUREAU – VACANCES ESTIVALES

FINANCES

17. LES SERRES ST-HONORÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT
18. BIOGAZ – ENGLOBE – APPROBATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES
19. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 POUR PAVAGE SARTIGAN LTÉE (PROJET RANG 4)
20. LOCAL DES FERMIÈRES – PORTES FRANÇAISE – ACCEPTATION DE SOUMISSION
21. GARAGE DONALD BOUCHER INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT
22. INSCRIPTION FORMATION CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE PAIEMENT
23. SIGNAL – ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES
24. USINE D'ÉPURATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
25. USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
26. ACHAT D'UNE THERMOPOMPE POUR LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – OCTROI DU CONTRAT



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

27. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 125648-09-2024 – BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ACCEPTATION DE SOUMISSION

28. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

29. SKATEPARK – PAVAGE – ACCEPTATION DE SOUMISSION

30. SKATEPARK – MODULES – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

31. EXCAVATION DU SENTIER PÉDESTRE (PRIMA) – OCTROI DU CONTRAT

TRAVAUX PUBLIC

32. NETTOYAGE DE FOSSÉS – ROUTE BAILLARGEON – OCTROI DU CONTRAT

33. DEMANDE DE COMPAGNONNAGE POUR PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC (OPA)

34. CORRESPONDANCE

35. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- DEMANDE D'APPUI – REFUGE AU ROYAUME DES RONRONS
- ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CORRECTION PH – EAUX USÉES

36. RAPPORT DES COMITÉS

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

38. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125672-07-2024

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2024 ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125673-07-2024

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 642-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Le conseiller, monsieur Marc Cloutier donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 642-2024 à une prochaine séance et ayant pour objet la circulation des camions et des véhicules-outils.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 642-2024 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 642-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils soit, et est adopté par ce conseil.

125674-07-2024

6. **RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253 \$ ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE AINSI QUE LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 645-2024 puisque des irrégularités doivent être corrigées

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a décrété, par le biais du règlement numéro 645-2024, une dépense de 2 910 277\$ pour le prolongement du chemin de la ceinture ainsi que le prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de la gestion des eaux pluviales.

Attendu que le montant de la dépense inscrit de 2 910 000 \$ à l'article 3 diffère du montant de 2 910 277 \$ prévu dans les documents fournis en annexe.

Attendu qu'il faudra ajouter le montant de 647 024 \$ de la subvention PAVL à l'article 4 du règlement, car celle-ci sera reçue comptant et sera affectée aux dépenses du projet dans le but de faire diminuer l'emprunt.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'article 3 du règlement numéro 645-2024 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de deux millions neuf cent dix-mille deux cent soixante-dix-sept dollars (2 910 277,00 \$) pour les fins du présent règlement. ».

Que l'article 4 du règlement numéro 645-2024 soit modifié afin d'ajouter la phrase suivante : « [...] et affecter le montant de six cent quarante-sept mille vingt-quatre dollars (647 024 \$) obtenu dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale « Volet soutien »..»

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

125675-07-2024

7. **CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT**



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif pour le projet d'aqueduc et d'égout du parc industriel, nous avons reçu trois (3) soumissions conformes :

- Englobe Corp : 34 059,39 \$, taxes incluses
- Groupe GÉOS inc. : 41 494,48 \$, taxes incluses
- Nvira Environnement inc. : 52 836,76 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre les recommandations de la firme WSP et d'accepter la soumission la plus basse soit celle d'Englobe Corp. au montant de trente-quatre mille cinquante-neuf dollars et trente-neuf cents (34 059,39 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat.

125676-07-2024

8. **CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif pour le projet d'aqueduc et d'égout du chemin de la Ceinture, nous avons reçu trois (3) soumissions conformes :

- Englobe Corp : 20 885,44 \$, taxes incluses
- Groupe GÉOS inc. : 26 212,00 \$, taxes incluses
- Nvira Environnement inc. : 33 216,28 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre les recommandations de la firme WSP et d'accepter la soumission la plus basse soit celle d'Englobe Corp. au montant de vingt mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (20 885,44 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat.

125677-07-2024

9. **INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que suivant l'appel d'offres publics sur SEAO, nous avons reçu une (1) seule soumission conforme :

- Apex Experts conseils : 149 927,40 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission au montant de cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-sept dollars et quarante cents (149 927,40 \$) et d'octroyer le contrat à Apex Experts conseils conditionnellement à ce qu'ils nous confirment que ce seront bien messieurs Simon Simard et Nicolas Allard qui seront responsable de notre projet, tel que mentionné dans leur offre de service.

125678-07-2024

10. **INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous n'avons reçu aucune soumission, faute de disponibilité de personnel aux dates indiquées pour les travaux ;

Considérant que suivant la recommandation de madame France



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Thibault, nous avons demandé à la firme WSP de revoir sa position sur ce mandat vu le report des travaux et de transmettre une offre de services à la municipalité ;

Considérant qu'une première proposition d'honoraires a été reçue, mais qu'elle est incomplète en termes de ressources proposées, de services à rendre et de documents administratifs requis ;

Considérant qu'une nouvelle proposition basée sur le devis transmis pour invitation a été reçue au montant de 89 140,00 \$, plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme WSP au montant de quatre-vingt-neuf mille cent quarante dollars (89 140,00 \$), plus taxes et de lui octroyer le contrat.

125679-07-2024

11. **NETTOYAGE DU RÉSEAU SANITAIRE – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Considérant que le nettoyage du réseau d'égouts sur environ deux (2) km est nécessaire pour éviter l'obstruction de celui-ci ;

Considérant qu'un camion basse pression et un vacuum est nécessaire ;

Considérant que le service des travaux publics a reçu une soumission des Entreprises Claude Boutin pour un taux horaire de 137 \$ / h, par camion, pour environ une (1) journée de travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission des Entreprises Claude Boutin pour un taux horaire de 137 \$ / h, par camion pour environ une (1) journée de travail et de procéder au nettoyage.

12. **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

12.1 **42, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435**

Ce point est reporté

125680-07-2024

12.2 **620, RANG 9 – LOT 4 699 437**

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 699 437 afin d'autoriser la construction d'un garage agricole en cours avant ;

Considérant que le règlement de zonage 447-2006 stipule :

- N'autorise pas un bâtiment accessoire en cours avant

Considérant que le futur garage serait situé à 80 pieds de la route Pomerleau et à 90 pieds du rang 9 ;

Considérant que la propriété est sur un terrain d'angle ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que le propriétaire garderait l'espace suffisant pour son installation septique à faire cet automne ;

Considérant qu'il ne veut pas nuire à son agriculture et aimerait situer celui-ci près de la ferme et de sa résidence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un garage agricole en cours avant.

125681-07-2024

12.3 **129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116**

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 618 116 afin d'autoriser la fermeture du fossé au coin des rues des Ancêtres et Laflamme ;

Considérant que le règlement 616-2021 stipule :

- La largeur entre deux ponceaux d'entrées privées ne doit pas être inférieure à 24 pieds

Considérant que le bâtiment principal sera un jumelé et que les entrées seront très proches;

Considérant que la propriété est sur un terrain d'angle ;

Considérant que les fossés du voisinage sont en majeure partie remplis ;

Considérant que la propriété n'est pas située dans le bas d'une côte ;

Considérant que des regards seront installés ainsi qu'un empiérement à la jonction de la rue des Ancêtres et de la rue Laflamme ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la fermeture du fossé au coin des rues des Ancêtres et Laflamme.

125682-07-2024

12.4 **129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116**

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 618 116 afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant ;

Considérant que le règlement de zonage 447-2006 stipule :

- N'autorise pas un bâtiment accessoire en cours avant

Considérant que l'espace est insuffisant pour un garage en cours arrière, car il y a une servitude du réseau municipal ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la propriété est sur un terrain d'angle ;

Considérant que le garage respecterait une marge de recul avec la rue des Ancêtres de 6 mètres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant.

125683-07-2024

12.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 614 801 afin d'autoriser la construction d'un jumelé sur le lot projeté 6 639 061 malgré qu'il n'ait pas la profondeur minimale exigée de 30 mètres. D'un côté la profondeur est de 25,53 mètres et de l'autre côté 33,87 mètres ;

Considérant que le terrain est de forme particulière et qu'il est situé sur un coin de rue ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que le permis de lotissement a été délivré conformément à la réglementation;

Considérant que le jumelé annexé à une profondeur de 33,87 mètres ;

Considérant que la propriété bénéficie de services municipaux ;

Considérant que ce projet priorise la densité ;

Considérant que l'implantation du jumelé respecterait les marges de recules exigés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un jumelé sur le lot 6 639 061.

13. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI, JUIN

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la liste des permis émis pour les mois d'avril, mai et juin, la valeur totale desdits permis s'élève à un million cinq cent soixante mille cinq cent soixante dollars (1 560 560,00 \$)

125684-07-2024

14. RÉFECTION DU TOIT AUX PUIXS – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection du toit aux puits, nous avons reçu deux (2) soumissions :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que le propriétaire garderait l'espace suffisant pour son installation septique à faire cet automne ;

Considérant qu'il ne veut pas nuire à son agriculture et aimerait situer celui-ci près de la ferme et de sa résidence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un garage agricole en cours avant.

125681-07-2024

12.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 618 116 afin d'autoriser la fermeture du fossé au coin des rues des Ancêtres et Laflamme ;

Considérant que le règlement 616-2021 stipule :

- La largeur entre deux ponceaux d'entrées privées ne doit pas être inférieure à 24 pieds

Considérant que le bâtiment principal sera un jumelé et que les entrées seront très proches;

Considérant que la propriété est sur un terrain d'angle ;

Considérant que les fossés du voisinage sont en majeure partie remplis ;

Considérant que la propriété n'est pas située dans le bas d'une côte ;

Considérant que des regards seront installés ainsi qu'un empiérement à la jonction de la rue des Ancêtres et de la rue Laflamme ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la fermeture du fossé au coin des rues des Ancêtres et Laflamme.

125682-07-2024

12.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 618 116 afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant ;

Considérant que le règlement de zonage 447-2006 stipule :

- N'autorise pas un bâtiment accessoire en cours avant

Considérant que l'espace est insuffisant pour un garage en cours arrière, car il y a une servitude du réseau municipal ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la propriété est sur un terrain d'angle ;

Considérant que le garage respecterait une marge de recul avec la rue des Ancêtres de 6 mètres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant.

125683-07-2024

12.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 618 801 afin d'autoriser la construction d'un jumelé sur le lot projeté 6 639 061 malgré qu'il n'ait pas la profondeur minimale exigée de 30 mètres. D'un côté la profondeur est de 25,53 mètres et de l'autre côté 33,87 mètres ;

Considérant que le terrain est de forme particulière et qu'il est situé sur un coin de rue ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que le permis de lotissement a été délivré conformément à la réglementation;

Considérant que le jumelé annexé à une profondeur de 33,87 mètres ;

Considérant que la propriété bénéficie de services municipaux ;

Considérant que ce projet priorise la densité ;

Considérant que l'implantation du jumelé respecterait les marges de recules exigés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un jumelé sur le lot 6 639 061.

13. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI, JUIN

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la liste des permis émis pour les mois d'avril, mai et juin, la valeur totale desdits permis s'élève à un million cinq cent soixante mille cinq cent soixante dollars (1 560 560,00 \$)

125684-07-2024

14. RÉFECTION DU TOIT AUX PUIXS – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection du toit aux puits, nous avons reçu deux (2) soumissions :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Sylvain Nadeau Toitures inc. 3 046,84 \$, taxes incluses
- MLT Division toiture : 1 954,31 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de MLT Division toiture au montant de mille neuf cent cinquante-quatre dollars et trente et un cents (1 954,31 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat de réfection du toit de la cabane au puits.

125685-07-2024

15. MANDAT D'ÉVALUATION D'UNE PARTIE DU LOT
4 698 691

Considérant que suivant la rencontre du 3 juillet avec la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques, il a été mis à notre connaissance que nous devons faire évaluer le terrain du presbytère afin d'en connaître la valeur marchande ;

Considérant que suite à cette évaluation, c'est à ce prix que la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques nous vendrait le terrain ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Évalutech afin de procéder à l'évaluation du terrain et couvrir les honoraires d'environ sept cent dollars (700,00 \$), plus taxes.

125686-07-2024

16. FERMETURE DU BUREAU – VACANCES ESTIVALES

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la fermeture du bureau pour les vacances estivales du 19 juillet 2024 à midi au 4 août 2024. De retour le 5 août 2024 à 8 h 30.

125687-07-2024

17. LES SERRES ST-HONORÉ – AUTORISATION DE
PAIEMENT

Considérant la soumission trop élevée reçue des Serres St-Simon, les conseillers ont décidés de ne pas aller de l'avant ;

Considérant que les serres St-Honoré ont procédé à l'entretien ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture des serres St-Honoré au montant de trois mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-un cents (3 493,81\$), taxes incluses.

125688-07-2024

18. BIOGAZ – ENGLOBE – APPROBATION D'HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES

Considérant qu'une mise à jour des honoraires et dépenses d'Englobe pour les travaux de biogaz est nécessaire ;

Considérant que ceux-ci devaient s'élever à 35 719,07 \$, mais que finalement ils s'élèveront à environ 45 962,20 \$;

Considérant que l'augmentation des coûts est dû par plusieurs



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

contraintes techniques en chantier lors de l'installation des puits de captation, la réalisation d'un échantillonnage de contrôle des premières lectures de biogaz, l'ajout d'honoraires pour l'interprétation et la vérification des premières données recueillies et l'ajout d'analyses chimiques de Dioxines et Furanés, de composés phénoliques et de mercure ultra-trace ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les coûts totaux d'Englobe d'environ quarante-cinq mille neuf cent soixante-deux dollars et vingt cents (45 962,20 \$).

125689-07-2024

19. **MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 POUR PAVAGE SARTIGAN LTÉE (PROJET RANG 4)**

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement # 2 à Pavage Sartigan Ltée pour le projet de réfection du 4^e Rang (lignage) au montant de 6 288,69 \$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement # 2 à Pavage Sartigan Ltée au montant de six mille deux cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-neuf cents (6 288,69 \$), taxes incluses.

125690-07-2024

20. **LOCAL DES FERMIERES – PORTES FRANÇAISES – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Considérant que l'ancien local de la bibliothèque a été cédé aux fermières ;

Considérant qu'elles ont demandé à la municipalité d'avoir des portes françaises à l'entrée de leur local pour pouvoir entrer leurs moulins à tisser ;

Considérant que nous avons reçu trois (3) soumissions :

- Construction JL Groleau inc. : 800,00 \$, plus taxes
- Portes et fenêtres Abritek inc. : 1 233,39 \$, plus taxes
- Portes et fenêtres Abritek inc. : 1 708,92 \$, plus taxes

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Construction JL Groleau inc. au montant de huit cent dollars (800,00 \$), plus taxes et autoriser les travaux d'installation payés à l'heure.

21. **GARAGE DONALD BOUCHER INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Ce point est annulé.

125691-07-2024

22. **INSCRIPTION FORMATION CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que l'inscription de monsieur Daven Poulin à une



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

formation à distance de perfectionnement pour chef d'équipe auprès d'Educaffaires Solutions est au coût de 2 937,61 \$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture auprès d'Educaffaires Solutions au montant de deux mille neuf cent trente-sept dollars et soixante et un cents (2 937,61 \$), taxes incluses.

125692-07-2024

23. SIGNAL – ACHAT DES RADARS PÉDAGOGIQUES

Considérant que nous avons reçu une aide financière du Ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025* au montant de 6 689,00 \$;

Considérant que cette aide financière servira pour l'achat de deux (2) radars pédagogiques ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat des deux (2) radars pédagogiques auprès de la compagnie Signal au montant de sept mille neuf cent soixante-trois dollars (7 963,00 \$), plus taxes.

24. USINE D'ÉPURATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Ce point est reporté.

25. USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Ce point est reporté

125693-07-2024

26. ACHAT D'UNE THERMOPOMPE POUR LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offre sur invitation, nous avons reçu cinq (5) soumissions :

NOM	BTU	PRIX (TAXES INCLUSES)	SUBVENTION
Climatisation GMT inc.	Climatiseur 18 000 btu	11 727,45 \$	1 450,00 \$
Climatisation GMT inc.	Thermopompe 36 000 btu	11 411,27 \$	1 450,00 \$
Réfrigération JF Demers inc.	Thermopompe 18 000 btu	8 048,25 \$	1 800,00 \$
Climatisation Crystal inc.	Thermopompe Multi-têtes	25 811,89 \$	10 314,87 \$
Mécanique du bâtiment SVC	Thermopompe 30 000 btu	8 157,48 \$	4 569,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Qu'après l'analyse des soumissions et des subventions admissibles, il y a lieu d'accepter la soumission de Mécanique du bâtiment SVC pour une thermopompe basse température (-30) de 30 000 btu au montant de huit mille cent cinquante-sept dollars et quarante-huit cents (8 157,48 \$), laquelle est admissible à une subvention de quatre mille cinq cent soixante-neuf dollars (4 569,00 \$).

125694-07-2024

27. **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 125648-06-2024 – BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Considérant que dans la résolution numéro 125648-06-2024, les conseillers ont accepté la soumission d'Équipement de bureau Demers inc. pour l'achat d'un photocopieur au montant de 3 495,00 \$, plus taxes ;

Considérant que suivant l'acceptation de la soumission, les Équipements de bureau Demers inc. a soumis aux conseillers la possibilité de procéder à la location d'un photocopieur au montant de 59,95 \$ / mois, plus taxes au lieu d'en faire l'achat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution numéro 125648-06-2024 pour procéder à la location et non à l'achat du photocopieur et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de location auprès d'Équipement de bureau Demers inc.

125695-07-2024

28. **COMPTE DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-neuf dollars et soixante-seize cents (265 549,76 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	95 704,54 \$
FACTURES À PAYER	118 210,83 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	51 634,39 \$
TOTAL	265 549,76 \$

125696-07-2024

29. **SKATEPARK – PAVAGE – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

Considérant que nous avons reçu trois (3) soumission pour le pavage du skatepark :

- Pavco : 16 910,00 \$, plus taxes
- Pavage Sartigan : 8 820,00 \$, plus taxes
- Pavage Jean-Luc Roy : 8 125,00 \$, plus taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

de Pavage Jean-Luc Roy au montant de huit mille cent vingt-cinq dollars (8 125,00 \$), plus taxes et de lui octroyer le contrat de pavage du skatepark.

125697-07-2024

30. SKATEPARK – MODULES – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION

Considérant que suivant l’aide financière reçue du *Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA)* au montant de 29 055,00 \$;

Considérant que nous devons aller en appel d’offres sur invitation pour l’achat de modules pour le skatepark ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d’offres sur invitation auprès des compagnies dont la liste a été déposée aux conseillers.

125698-07-2024

31. EXCAVATION DU SENTIER PÉDESTRE (PRIMA) – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l’appel d’offres sur invitation, nous avons reçu une (1) seule soumission :

- Blais & Paquet inc. : 16 326,45 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la soumission de Blais & Paquet inc. au montant de seize mille trois cent vingt-six dollars et quarante-cinq cents (16 326,45 \$) et de lui octroyer le contrat d’excavation et de préparation du sentier pédestre.

125699-07-2024

32. NETTOYAGE DE FOSSÉS – ROUTE BAILLARGEON – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l’appel d’offres sur invitation, nous avons reçu deux (2) soumissions :

- Les Excavations Laflamme inc. : 5 400,00 \$, plus taxes
- Blais & Paquet inc. : 8 400,00 \$, plus taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la soumission la plus basse, soit celle de Les Excavations Laflamme inc. au montant de cinq mille quatre cent dollars (5 400,00\$), plus taxes et de lui octroyer le contrat de nettoyage de fossés dans la Route Baillargeon.

125700-07-2024

33. DEMANDE DE COMPAGNONNAGE POUR PRÉPOSÉ À L’AQUEDUC (OPA)

Considérant que monsieur Daven Poulin, chef des travaux publics a complété son cours et a obtenu sa carte d’apprenti préposé à l’aqueduc;

Considérant que monsieur Daven Poulin doit se faire accompagner entre 12 et 16 heures ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que nous avons reçu une offre de service d'Aquatech pour le compagnonnage aux taux suivants :

- Technicien compagnon : 78,00 \$ / heure
- Déplacements : 0,59 \$ / km
- Perdiem : 75,00 \$ / jours
- Autres(s) dépense(s) : Au coûtant + 10,00 \$ adm.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service d'Aquatech aux taux mentionnés ci-haut.

34. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2024.

35. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

125701-07-2024

35.1. DEMANDE D'APPUI – REFUGE AU ROYAUME DES RONRONS

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de manifester leur appui envers le refuge au royaume des ronrons situé à Lac-Mégantic (Nantes) et les encourager dans leur projet d'agrandissement du refuge suite à une très forte augmentation du nombre d'animaux errants, abandonnés et maltraités.

125702-07-2024

35.2. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CORRECTION PH – EAUX USÉES

Considérant que suivant les recommandations d'Aquatech, la municipalité a demandé à la firme d'ingénieur Stantec de nous fournir une proposition pour procéder à une étude préliminaire afin d'obtenir les modes à privilégier pour corriger le taux de PH dans les eaux usées ;

Considérant que la proposition s'élève à 14 995,00 \$, plus taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service au montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (14 995,00\$), plus taxes et de mandater la firme Stantec pour procéder à l'étude requise.

36. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Claude Fournier mentionne qu'il a participé à une formation sur l'habitation, ensuite il a participé à la rencontre avec la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques concernant le terrain du presbytère et pour finir la Société historique a créé une salle d'exposition.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Madame Mélanie Raymond nous mentionne qu'un nouveau conseiller c'est joint au conseil des jeunes. Par la suite, elle explique les activités du mois de juillet.

Madame Ginette Lessard mentionne qu'il y a eu rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ccu).

Monsieur Marc Cloutier, en remplacement de monsieur Jean-Marc Doyon a participé à la rencontre de la MRC de Beauce-Sartigan. Il a aussi participé à la rencontre avec la Commission scolaire et nous mentionne qu'il y a une forte augmentation des classes à Saint-Benoît-Labre dû à la population grandissante de celle-ci.

Monsieur Louis-David Bonin a eu une rencontre à l'usine d'eau pour des travaux sur la génératrice.

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 25 à 20 h 30. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

125703-07-2024

38. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 30.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE